Image not found or type unknown

RECOUVREMENT SUITE A DES FRAIS BANCAIRES

Par **dedeseb**, le **14/12/2009** à **10:24**

Bonjour,

Je viens d'apprendre par mon nouveau banquier que j'étais fiché à la banque de france. Après recherche, je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'une créance sur un compte que je pensais clôturé depuis maintenant 4 ans. Effectivement après recherche, mon denier relevé de compte date du Septembre 2005 avec une somme créditrice d'environ 200€.

Après avoir pris contact avec la société de recouvrement, j'apprend que les courriers adressés avait été retourné (effectivement il y a eu un changement d'adresse mais toujours dans la même ville), et que le montant de la créance est de 640€. La société ne peut pas me dire d'où provient ce montant et ma banque me dit qu'il faut que je m'adresse à la société.

Que faire? Régler la situation le plus vite possible oui bien sûr. Mais concernant ces frais sachant que le compte ne devait plus fonctionner est-ce normal?

Bien cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés